STE-FORTUNADE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe sanitaire Note technique



ANNEXE SANITAIRE

1. Le réseau d'eau potable

Sources: - Porter à connaissance de l'Etat, données DDAF,



- Etudes préliminaires/Avant projet Schéma directeur en matière de traitement des eaux, DDAF
- Entretien avec Mr Tock, DDAF

Voir planche « Réseau et captages pour l'alimentation en eau potable »

Sur le territoire communal, 19 captages et forages alimentent en eau potable la commune de Sainte-Fortunade et ses voisines: Cornil, Chastang et Laguenne. Parmi ces captages, 5 sont classés (Nialat 1, 2 et 3, la Peyrerie 1 et 2), 7 en projet de classement (Clairefage 1 et 2, les Cent Ecus, Ambesse Chancelade, Buissière Clairefage et Rabès), et 5 ont fait l'objet d'un avis hydrogéologique (Pompier, Lauthonie 1 et 2, Bellevue et Bussière Ampinat).

Les ressources en eaux, globalement peu profondes, sont sensibles aux variations saisonnières. En période d'étiage sévère, la capacité de production de la commune de Sainte-Fortunade est de 1 200 à 1 300 m³/j. Avec 830 abonnés sur la commune, les besoins sont de 250 m³/j. En appliquant un coefficient de 2,5 pour les jours de pointe, la production nécessaire serait de 625 m³/j. Ainsi, en période d'étiage sévère, la commune conserve un coefficient de sécurité potentiel de 2, les risques de déficit sont très faibles.

Actuellement, la consommation d'eau s'élève à 103 000 m3 par an, soit 282 m3 par jour.

Le fonctionnement actuel du réseau d'alimentation rencontre deux problèmes majeurs :

- Le premier réside dans la qualité de l'eau distribuée. Avec un pH d'environ 6,2 associé à une faible minéralisation, les eaux ne sont pas en conformité avec la législation en vigueur, elles doivent être neutralisées.
- Le second concerne la structure du réseau. Elle est composée de 7 unités de distribution (Lauthonie, le Bourg, Mazan, la chapeloune, les Bussières/Clairefage, les chazeaux, les Bussières/Ampinat). Ce nombre de sources d'alimentation implique une multiplicité des interventions de contrôle et d'entretien. Une restructuration de la production semble nécessaire afin de limiter le nombre de sites de production. Le captage de

STE-FORTUNADE - PLU - WAPA sarl - Ectare Centre Ouest

Bussières/Clairefage serait déconnecté et celui de Chancelade raccordé à l'unité de production de Mazan.

Le fonctionnement actuel du réseau d'alimentation rencontre deux problèmes majeurs :

Le programme actuel de travaux de la commune consiste en la recherche de ressources complémentaires avec le Conseil Général et la restructuration du réseau par la réalisation d'interconnexions entre les différents réseaux de la commune, mais également avec les communes voisines d'Albussac, Lagarde Enval et le Chastang.

2. Le réseau d'assainissement

Source: Schéma Directeur d'Assainissement, G2C Environnement, 1999.

La commune de Sainte-Fortunade dispose d'une station de traitement des eaux usées fonctionnant sur le principe du lagunage naturel.

L'Institut Médico-Educatif dispose d'une station de traitement indépendante.

La station qui traitait les eaux du bourg fonctionnait sur le principe des boues activées. En service depuis 1976, elle présentait une capacité nominale de 650 EH. Aujourd'hui, elle est abandonnée, le site est reconverti en poste de refoulement avec déversoir d'orage, relié à la station de lagunage actuelle. La conduite de rejet du déversoir d'orage a toujours pour exutoire le ruisseau des Mirandes.

La station actuelle qui traite les eaux usées du bourg fonctionne sur le principe du lagunage naturel. Mise en service en 1991, elle est composée de deux bassins en série (5 000 m² chacun). Sa capacité nominale est de 1 000 EH; sa conduite de rejet aboutit dans l'affluent de rive gauche du ruisseau des Mirandes. Par temps de pluie, les rejets de la station ont tendance à dépasser les normes autorisées. Les berges de la lagune se dégradent rapidement et l'entretien nécessaire au fonctionnement de la lagune n'est pas réalisé de façon assez régulière.

Il conviendra donc d'assurer la mise aux normes de la station (notamment par rapport aux nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation), mais aussi de corriger les erreurs de raccordement entre eaux usées et eaux pluviales afin d'éviter les surcharges en eaux parasites de la station d'épuration.

3. Le réseau électricité

La commune fait partie du Syndicat d'Electrification de Tulle sud.

Le plan du réseau montre que l'ensemble du territoire communal est couvert et que tous les hameaux et maisons sont desservis.

4. La protection incendie

Le S.D.I.S (Service Départemental d'Incendie et de Secours) communique des informations relatives aux réseaux et à la voirie susceptibles d'avoir une incidence sur la désignation future des zones du Plan Local d'Urbanisme, notamment en ce qui concerne les accès aux bâtiments et la présence de bornes incendies ou de plans d'eau pouvant fournir des quantités d'eau suffisantes. Ces informations sont incluses dans le Porter à Connaissance de l'Etat.

5. La collecte des déchets

Source : SIRTOM du Pays de Tulle.

La collecte des déchets ménagers est assurée par le Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagère du Pays de Tulle (SIRTOM). Elle est effectuée deux fois par semaine sur le bourg de Sainte-Fortunade (mardi et vendredi) et une fois par semaine sur les hameaux (deux zones de collecte, l'une desservie le mardi, l'autre le vendredi).

496 tonnes de déchets ménagers ont été collectés en 2005.

Les déchets sont acheminés vers le centre de transfert de Tulle situé dans la zone industrielle de Mulatet où ils sont compactés dans des caissons avant d'être repris par le SYTTOM19 pour être incinérés dans l'usine de Rosier-d'Egleton (à environ 35 km de Tulle).

Des points d'apport volontaire (papiers/cartons, verre) sont mis à la disposition des habitants en plusieurs endroits sur la commune :

Localisation	Colonnes de verre	Colonnes de papier/carton
Stade	2	2
Bois de Pomel	2	
IME Lauthonie	1	

STE-FORTUNADE - PLU - WAPA sarl - Ectare Centre Ouest

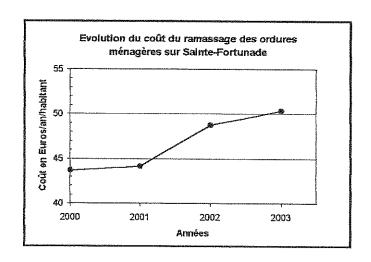
La Chapeloune	1	
Sourie	1	
Puy de Roche	1	

Ces colonnes sont vidées par le SIRTOM sans fréquence particulière, mais à la demande de la commune. Environ 13 tonnes de papier/carton sont collectées par an et environ 45 tonnes de verre.

Une politique de tri sélectif est en projet au niveau du plan départemental d'élimination des déchets. Plus avancée, une plate-forme de compostage pilote, avec le soutien de l'ADEME, est actuellement en cours de création sur la commune de Saint-Mexant.

Une déchetterie est mise à la disposition des habitants de Sainte-Fortunade, sur le site de transfert de Tulle à Mulatet. Elle reçoit les papiers et cartons, le plastique, le tout-venant, les pneus, les huiles usagées, les batteries, les encombrants...

L'évolution des coûts liés aux déchets (collecte et traitement) rapportés à la population est en constante augmentation depuis 2000, avec un fort accroissement entre 2001 et 2002, comme en témoignent les données suivantes :



Malgré quelques points à améliorer (eau potable…), la commune dispose d'une bonne desserte en réseaux sur l'ensemble de son territoire.